



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2023/2024

PROCES-VERBAL N°25

Réunion du mardi 20 février 2024

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

NEUILLY SUR SEINE – COMPLEXE SPORTIF KOENIG – NNI 920510201

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 08/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FOOT A8 du 08/02/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 08/02/2024

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- Buts non sécurisés
- Absence de fourreaux de corners
- Rond central non tracé

Elle constate aussi ne pas être en possession d'un Arrêté D'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité, ainsi que de documents techniques (plans côté de l'aire de jeu et des vestiaires).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FOOT A8 jusqu'au 01/09/2030, sous réserve de la levée des non-conformités avant le 30/06/2024.

En copie : District des Hauts de Seine

SCEAUX – GYMNASSE DES BLAGIS – NNI 920719901

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 09/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 4 du 07/02/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 09/02/2024

Elle constate la non-conformité suivante :

- **Présence d'un extincteur dans la zone de sécurité d'1m côté ligne de touche, à retirer ou à protéger avant la prochaine rencontre officielle**

Elle constate aussi ne pas être en possession d'un Arrêté D'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité, ainsi que de documents techniques (plans côté de l'aire de jeu et des vestiaires).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 4 jusqu'au 20/02/2034 et demande au gestionnaire de lui transmettre un A.O.P./A.A.C. avant le 30/06/2024.

MEUDON – STADE TRIVAUX – NNI 920480701

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 13/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement de la demande de classement en niveau T7 PN du 07/02/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 13/02/2024

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **L'absence de perche de soutien pour les filets des buts de foot à 11**
- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle.**
- **Une mauvaise fixation des buts de football réduit**

Elle constate aussi ne pas être en possession d'un Arrêté D'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T7 PN jusqu'au 14/02/2033 sous réserve de la levée des non-conformités et la transmission d'un A.O.P./A.A.C et les documents cités avant le 30/06/2024.

HOUILLES – STADE MICHELINE OSTERMAYER – NNI 783110301

Cette installation sportive est classée T5 SYN jusqu'au 17/06/2030.

Installation visitée par M. DJELLAL membre de la C.R.T.I.S., le 06/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement de la moquette synthétique et de la demande de classement en niveau T5 SYN du 0//2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite du 06/02/2024
- A.A.C. du 05/04/2022

Elle constate l'absence des tests insitu initiaux.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 30/06/2024 dans l'attente de réception des tests insitu.

ROSNY SOUS BOIS – GYMNASSE CENTRE AQUATIQUE CAMILLE MUFFAT – NNI 930649902

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. ORTUNO membre de la C.R.T.I.S., le 14/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 3 du 14/02/2024 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu

- Rapport de visite du 14/02/2024
- PV de la Commission de Sécurité du 10/01/2023
- Arrêté d'Ouverture au Public du 20/10/2016

Elle demande que des bancs de remplaçant soient mis en place lors des rencontres officielles.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 3 jusqu'au 20/02/2034.

ISSY LES MOULINEAUX – GYMNASSE JACQUES GODDET – NNI 920409901

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 15/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 4 du 09/02/2024 et du document transmis :

- Rapport de visite du 15/02/2024

Elle demande que les filets de but soient correctement fixés avant la prochaine rencontre officielle.

Elle constate ne pas être en possession d'un Arrêté D'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribunes et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR, ...

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 4 jusqu'au 20/02/2034 et demande au gestionnaire de lui transmettre une A.A.C/A.O.P. avant le 30/06/2024.

VILLIERS LE BEL – PARC DES SPORTS ET LOISIRS N°3 – NNI 956800103

Cette installation sportive est classée T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

Installation visitée par M. PLASSART et M. FEBVAY membres de la C.D.T.I.S. du Val d'Oise, le 01/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la mise en place d'une moquette synthétique et de la demande de classement en niveau T5 SYN du 01/02/2024 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite du 01/02/2024
- A.O.P. du 08/08/2017
- Tests insitu du 12/12/2023

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 01/12/2033.

1.2. Confirmations de niveau de classement

BUSSY ST GEORGES – STADE MAURICE HERZOG 2 – NNI 770580202

Cette installation sportive est classée T5 SYN jusqu'au 08/02/2024.

Installation visitée par M. MAETZ membres de la C.R.T.I.S., le 09/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 25/01/2024 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite du 09/02/2024
- A.O.P. du 22/04/2015
- Tests insitu du 08/02/2024

Elle demande que le vestiaire arbitre soit désencombrer et qu'une table et des chaises soient installer.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 08/02/2034.

MOISSY CRAMAYEL - COMPLEXE SPORTIF ANDRE TREMET 2 - NNI 772960103

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à la décision de la C.F.T.I.S. du 28/09/2023, de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 SYN ainsi que des documents transmis :

- Tests in situ du 01/02/2024.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 08/09/2033.

1.3. Changements de niveau de classement

VAUJOURS – STADE JULES FERRY – NNI 930740201

Cette installation sportive est classée T7 SYN jusqu'au 01/10/2031.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à la décision de la C.F.T.I.S. du 28/10/2021, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN ainsi que des documents transmis :

- A.O.P. du 16/03/2012
- Plan des vestiaires
- Tests insitu du 27/01/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 01/10/2031.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

VILLABE – STADE PAUL POISSON – NNI 916590101

L'éclairage de cette installation sportive est classé E6 jusqu'au 30/03/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. BOISNOIR, membre de la C.D.T.I.S. de l'Essonne, le 12/02/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement signée par le propriétaire le 12/02/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 157 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.39
- Facteur d'uniformité : 0.60

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 20/02/2028.

En copie : District de l'Essonne

RUEIL MALMAISON – STADE MAURICE HUBERT N°1 – NNI 920630301

L'éclairage de cette installation sportive est classé E7 jusqu'au 28/11/2027.

A la demande de la Mairie de Suresnes, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 20/04/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement signée par le propriétaire le 04/12/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 313 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50

- Facteur d'uniformité : 0.69

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 20/02/2028.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

CHELLES – TERRAIN FUTSAL MAURICE GROUSELLE – NNI 771089902

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de construction d'un Futsal extérieur en gazon synthétique, ainsi que des documents transmis.

- Demande d'avis préalable en date du 29/01/2024.
- Lettre d'intention de réaliser une installation sportive du 29/01/2024
- Plan de situation
- Plan masse de l'aire de jeu à réaliser (dimensions 40 m x 20 m.)
- Plan des vestiaires.

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour une installation sportive, avec un classement de niveau FUTSAL 3.

CHELLES – TERRAIN FUTSAL MAURICE GROUSELLE – NNI 771089902

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis pour un terrain FUTSAL extérieur :

- Demande d'avis préalable du propriétaire en date du 22/01/2024
- Plan de l'aire de jeu:(dimensions de 40 m x 20 m) avec 4 mâts de 12m, équipés de 2 projecteurs LED de 1006 W (8 projecteurs BVPS18 au total)
- Etude d'éclairage du 06/11/2023 de Signify B.V.

Au regard des éléments transmis :

Eclairage moyen horizontal : **211 lux**

Facteur d'uniformité : **0,82**

Rapport Emin/Emax : **0,67**

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau EFutsal 4.

COIGNIERES - STADE ALPHONSE DAUDET 2 - NNI 781680102

L'éclairage de cette installation sportive était classé E7 jusqu'au 14/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable en date du 04/02/2024.
- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 100 m x 60 m) avec 4 mâts de 24 m équipés de 3 projecteurs LED de 1550 W (12 projecteurs AAA-LUX au total)
- Etude d'éclairage du 03/03/2021 de CEPHEE LED.

Au regard des éléments transmis :

Eclairage moyen horizontal : **160 lux**

Facteur d'uniformité : **0,81**

Rapport Emin/Emax : **0,58**

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E6.

La commission attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

4. DIVERS

